



Droit à l'image :

Conformément à la loi, le libre accès aux photographies ou films qui concernent les licenciés mineurs est garanti. Les parents peuvent à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposent d'un droit de retrait sur simple demande au club.

Je soussigné (e), responsable légal du licencié mineur :

Nom : Prénom :

autorise le club :

- A photographier le licencié mineur lors d'un cours, d'une compétition ou d'une représentation sportive et diffuser la ou les photos sur papier, sur le site du club et dans la presse locale ou nationale
- A indiquer le nom et prénom du licencié mineur sur le site du club et dans la presse lors d'une compétition ou d'une représentation sportive
- A permettre la prise de vue du licencié mineur par des journalistes et à diffuser le ou les photos dans la presse
- A indiquer le nom et prénom du licencié mineur dans la presse
- A diffuser l'image du licencié mineur sans aucune limite de durée sur le site internet du club

Fait à..... le signature
